

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Formation initiale

FICHE N°2 / Réf. : SST

Conforme à l'article R.4224-15 du code du travail
Conforme à la circulaire CNAM 302 2010 du 3/12/2010

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir des compétences permettant de protéger et de secourir toutes personnes dans l'entreprise
- Permettre d'attendre l'arrivée des secours intérieurs (infirmier, médecin du travail) et extérieurs dans des conditions de sécurité pour une victime dans l'entreprise.

CONTENU

- **Généralités :**
 - Les accidents du travail liés à l'activité
 - L'intérêt de la prévention et des risques professionnels
 - Qu'est ce qu'un SST et son rôle
 - Présentation du programme.
- **Recherche des dangers persistants**
 - Reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement,
 - Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer soi-même.
- **De prévenir à protéger**
 - Repérer des dangers dans une situation de travail,
 - Supprimer ou isoler des dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention.
- **De examiner à alerter et informer**
 - Examiner la(les) victime(s) avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
 - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.
 - Transmettre les informations à sa hiérarchie sur l'identification des dangers et les actions qui pourraient être mis en œuvre.
- **Secourir - Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (les) victime(s) :**
 - La victime saigne abondamment,
 - La victime s'étouffe,
 - La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux,
 - La victime répond, elle se plaint de brûlures,
 - La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements,
 - La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
 - La victime ne répond pas, elle respire,
 - La victime ne répond pas, elle ne respire pas.
 - La RCP, mise en place du défibrillateur
- **Situations inhérentes aux risques spécifiques**
 - Risques spécifiques,
 - Conduites particulières à tenir.
- **Exercices pratiques**

La formation est essentiellement pratique, les explications du programme sont données pendant et à l'occasion de l'apprentissage des gestes.

Remise de la brochure aide mémoire INRS

Nombre de participants : 4 minimum et 10 maximum.
De 11 à 14 stagiaires faut ajouter une heure de formation par personne supplémentaire.
A partir de 15 personnes 2 formateurs présents ou création de deux sessions

Durée : 12h00 minimum plus le temps nécessaire aux risques particuliers de l'entreprise